

Jean LAUNAY

FIGEAC, le 16 juin 2010

Député du Lot
Maire de Bretenoux

N.REF/JL.SV.2010.06.256

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de la pétition, que vous avez signé, pour la mise en place d'une taxation des transactions financières ; je vous en remercie.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2002 avait été mise en place une taxe sur les transactions financières, de type taxe « Tobin » dont le taux devait être déterminé en référence à une décision du Conseil européen.

Lors de l'examen du projet de loi de régulation bancaire et financière, discuté à l'Assemblée Nationale le 11 juin courant, j'ai cosigné, avec mes collègues du groupe SRC un amendement proposant une mise en œuvre avancée du dispositif prévu en loi de finances pour 2002 par la fixation d'un taux de 0,005 % applicable à compter du 1^{er} juillet 2010, dans un premier temps en France, à toute transaction financière. Ainsi, sur 1.000 euros, il ne s'agirait que de 5 centimes. Appliquée à l'échelle mondiale, cette contribution pourrait rapporter de 20 à 30 milliards d'euros.

Dès le début de la crise des « subprimes », les députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche ont demandé à ce que des mesures fortes de régulation financière et bancaire soient prises tant sur le plan législatif que réglementaire, aussi bien au niveau national, qu'europpéen ou international. Une seule aide au secteur bancaire sans contreparties ne pouvait suffire.

Plusieurs G20 se sont tenus. Des déclarations ont été faites, des mesures énoncées mais leur traduction concrète se fait toujours attendre...

C'est à l'échelle européenne que le travail a vraiment avancé puisque la commission des affaires économiques du Parlement vient d'adopter un paquet législatif de supervision financière européenne. Il est maintenant soumis à négociation avec le Conseil avant adoption définitive.

Les Etats Unis ont, pour leur part, instauré une taxe de responsabilité pour la crise financière dans leur projet de budget 2011 afin de récupérer les pertes supportées par les contribuables dans le plan de sauvetage du secteur bancaire. Il s'agit d'une taxe de 0,15 % sur le total du bilan des grandes banques. De plus, le Président américain tente actuellement de faire adopter par le parlement un projet de loi de régulation financière comprenant notamment la création d'un fonds de 50 milliards de dollars pour gérer la liquidation des établissements financiers qui posent un risque systémique.

Pendant que les autres Etat agissent, le gouvernement français n'a pour seules réponses que la commande d'un rapport relatif à « la régulation des acteurs et des marchés systémiques et l'examen de ce projet de loi en séance publique. ».

L'enjeu de ce texte de loi était d'aborder toutes les questions en matière de régulation financière qu'il convient de traiter : Réguler les fonds spéculatifs et les agences de notation, renforcer les pouvoirs de contrôle et de sanctions des régulateurs, instaurer une taxation des transactions financière, taxer les profits bancaires soutenus sans contreparties par le contribuable pendant la crise...

Ce ne fut pas le cas, et pour ces raisons, le groupe SRC a voté contre ce projet de loi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean LAUNAY